

LES JUGES DES HOMMES¹

Hugo Lacroix, *L'Enfer. Mythologie des lieux*, éditions La Différence, 2013, pp. 87-88.

Platon

Ecoute donc, comme on dit, une belle histoire, que tu prendras, je m'en doute, pour une fable, mais que je tiens pour une histoire vraie ; car je te garantis ce que je vais dire.

Comme le dit Homère, Zeus, Poséidon et Pluton, ayant reçu l'empire de leur père, le partagèrent entre eux. Or, au temps de Cronos, il y avait à l'égard des hommes une loi, qui a toujours subsisté et qui subsiste encore parmi les dieux, que celui qui a mené une vie juste et sainte aille après sa mort dans les îles des Bienheureux pour y séjourner à l'abri de tout mal dans une félicité parfaite, et qu'au contraire celui qui a vécu dans l'injustice et l'impiété aille dans la prison de l'expiation et de la peine qu'on appelle le Tartare.

Or, au temps de Cronos et au début du règne de Zeus, les juges étaient vivants et jugeaient des vivants, le jour même où ceux-ci devaient mourir. Aussi les jugements étaient mal rendus. Alors Pluton et les surveillants des îles Fortunées allaient rapporter à Zeus qu'il leur venait dans les deux endroits des hommes qui ne méritaient pas d'y séjourner. « Je vais mettre un terme à ces erreurs, répondit Zeus. Ce qui fait que les jugements sont mal rendus, c'est qu'on juge les hommes tous vêtus ; car on les juge de leur vivant. Aussi, poursuivit-il, beaucoup d'hommes qui ont des âmes dépravées sont revêtus de beaux corps, de noblesse et de richesse, et, à l'heure du jugement, il leur vient une foule de témoins pour attester qu'ils ont vécu selon la justice. Les juges sont éblouis par tout cela. EN outre, ils jugent tout habillés eux aussi, ayant devant leur âme comme un voile, des yeux, des oreilles et tout leur corps. Cet appareil qui les couvre, eux et ceux qu'ils ont à juger, leur offusque la vue. La première chose à faire, ajouta-t-il, c'est d'ôter aux hommes la connaissance de l'heure où ils doivent mourir, car ils la connaissent à l'avance. Aussi Prométhée a déjà été averti de mettre un terme à cet abus.

Ensuite il faut qu'on les juge dépouillés de tout cet appareil. Il faut aussi que le juge soit nu et mort, pour examiner avec son âme seule l'âme de chacun, aussitôt après sa mort, et que celui qu'il juge ne soit pas assisté d'aucun parent et qu'il laisse toute cette pompe sur la terre afin que le jugement soit équitable. J'avais reconnu ce désordre avant vous ; en conséquence j'ai établi comme juges trois de mes fils, deux d'Asie, Minos et Rhadamante, et un d'Europe, Eaque. Lorsqu'ils rendront leurs jugements dans la prairie, au carrefour d'où partent les deux routes qui mènent, l'une aux îles des bienheureux, l'autre au Tartare. Rhadamante jugera les hommes de l'Asie, Eaque ceux de l'Europe. Pour Minos, je lui réserve le privilège de prononcer en dernier ressort, si les deux autres sont embarrassés, afin que le jugement qui décide du voyage des hommes soit aussi juste que possible » (*Georgias*, 523a-524a)

¹ Ce texte permet d'enrichir l'approche de l'œuvre dans sa signification mythologique, d'autant que Dante fait référence à Minos dans *La Divine Comédie*, cependant l'état actuel de la recherche ne permet pas d'établir un lien direct avec les lectures de Rodin.